



## Démarche écologique

Depuis 1999, Lixium propose des hébergements mutualisés de qualité et des serveurs infogérés, tout en veillant à minimiser son empreinte écologique, et en particulier ses émissions de CO<sub>2</sub>.

**Depuis 2007, Lixium compense ses émissions de CO<sub>2</sub> auprès d'Action Carbone, et est donc neutre en CO<sub>2</sub> !**

**Depuis 2010, nos serveurs utilisent de l'électricité produite à partir de biogaz, donc neutre en CO<sub>2</sub>, et permettant en plus de réduire les émissions de méthane (qui génère 10 fois plus d'effet de serre que le CO<sub>2</sub> à quantité égale).**

Voici le certificat d'achat de 88MWh d'électricité produite à partir de biogaz :  
<http://www.lixium.fr/certifbiogaz.pdf>

Notre datacenter ne nous laissant pas le choix de notre fournisseur d'électricité, nous avons pour cela acquis 88MWh de certificats d'électricité d'origine biogaz, garantissant l'injection de cette électricité propre sur le réseau sous forme d'électricité banalisée. Cela revient exactement à l'utilisation par nous-même d'une électricité propre. Bien que les certificats d'électricité « verte » existent depuis quelques années, nous n'avons opté pour cette solution qu'aujourd'hui car désormais il est possible de choisir pour une électricité d'origine biogaz, source d'énergie réellement écologique et à encourager, contrairement à l'électricité « verte » sans distinction, qui en général n'est que de l'électricité d'origine hydraulique, qui a toujours été commercialisée en tant qu'électricité banalisée car déjà rentable, le surcoût de ces certificats est donc difficilement justifiable.

Quel que soit l'origine de l'énergie utilisée, il est essentiel en premier lieu d'en réduire la consommation. Le positionnement de Lixium est en lui-même garant de faible consommation, puisque nos hébergements mutualisés rivalisent en de nombreux points avec les hébergements dédiés discounts de la plupart de nos concurrents, par nature plus consommateur d'énergie. En effet chacun de leurs clients utilisant sa propre machine dédiée bas de gamme au lieu de partager un serveur haut de gamme, sa consommation électrique est de 1000 à 2000 KWh par an, soit 42 à 84kg de CO<sub>2</sub> par an malgré l'utilisation en France d'électricité d'origine nucléaire peu émettrice de CO<sub>2</sub>. Un hébergement mutualisé Lixium consomme en moyenne 33 KWh, et émettrait donc 1,4kg de CO<sub>2</sub> par an avec du courant EDF, une réduction de plus de 97%

Nous ne proposons de serveurs dédiés (à faible consommation) que lorsqu'il est avéré que le site web du client ne peut plus profiter d'optimisations capable de le faire tourner en mutualisé, ou sur demande impérative du client.

En plus de ce positionnement écologique par nature, nous prenons en compte l'aspect écologique dans le quotidien de notre activité :

- en utilisant des documents électroniques au lieu du papier
- en n'utilisant que du papier recyclé lorsqu'un envoi électronique n'est pas possible ou refusé par le client
- en choisissant les équipements à la meilleure efficacité énergétique
- en limitant l'usage de véhicules motorisés aux urgences et transports de matériels lourds

Nous avons donc pu considérablement limiter notre consommation d'énergie, à tel point que nous pouvons financer des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> équivalentes à nos émissions résiduelles difficilement compressibles (hors consommation électrique, puisque nous utilisons exclusivement de l'électricité propre).

Nous avons donc choisi de financer l'association Action Carbone, créée par l'association Goodplanet.org et par l'ADEME, qui organise des opérations de réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> dans les pays du Sud (reforestation, usage d'énergies renouvelables...), couvrant l'ensemble des émissions de nos services (essentiellement transports et chauffage de nos locaux).

Grâce à cela, Lixium est aujourd'hui à 100% neutre en CO<sub>2</sub>. Nos clients ne contribuent donc pas au réchauffement climatique en nous confiant leur hébergement, ce qui est indispensable à nos yeux. En effet, peut-on prétendre respecter son client si l'on ne respecte pas l'environnement qui sera légué à ses enfants ?

Nous vous encourageons à visiter le site d'ActionCarbone.org, qui permet à tous, particulier ou entreprise, de compenser ses émissions (avec déduction fiscale).

<http://www.actioncarbone.org>

Vous pouvez souscrire un abonnement d'électricité réellement écologique auprès de la coopérative Enercoop :

<http://www.enercoop.org>

Sans changer de fournisseur électrique, vous pouvez acquérir des certificats d'électricité verte auprès du GIE Green Access :

<http://www.certificat-electricite-verte.com>